



Dès le 28 juin, toutes les régions passeront au **nouveau palier vert**

Assouplissements au nouveau palier vert

Rassemblements privés extérieurs et terrasses :



- maximum de 20 personnes sur des terrains privés extérieurs
- maximum de 20 personnes pourront se trouver à la même table sur les terrasses des restaurants et des bars



Rappelons qu'au palier vert il est permis qu'un maximum de 10 personnes ou les occupants de 3 résidences différentes puissent se rassembler à l'intérieur des domiciles privés.

Les cérémonies de mariage et les funérailles pourront être tenues dans les lieux publics intérieurs et extérieurs avec un maximum de 250 personnes qui devront demeurer assises.

Votre gouvernement

Québec

[Québec.ca/déconfinement](https://quebec.ca/deconfinement)

1 877 644-4545

Pour retrouver... mes activités

Bonnes vacances!

DANS CETTE ÉDITION :

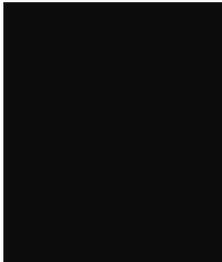
Mot du Maire	2
Séance du conseil	3
Avis public	4
Bibliothèque	4
Régie Intermunicipale	5
Saviez-vous que?	6
SOS Violence conjugale	6
Informations municipales	7-9
Organismes du territoire	10
Communauté chrétienne	11
Service des loisirs	12



Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller #01



Poste vacant
Conseiller #02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Barbara Beugger
Conseillère #05



Mathieu Beaudry
Conseiller #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Chères citoyennes et chers citoyens,

Nos écoliers ont désormais pris le chemin des vacances. Pour plusieurs, ce sera le moment de s'amuser au camp de jour. Encore cette année, le camp de jour sera animé par une équipe de jeunes gens dynamiques et compétents.

Le beau temps est là. Profitez de nos nombreuses installations du terrain des loisirs et du Parc nature de la région d'Acton. Saviez-vous que plusieurs de ces installations ont été réalisées à 100% subventionnées? D'ailleurs, nous sommes reconnaissants de tous les efforts que les employés municipaux consentent pour l'obtention d'un maximum de subventions. Également, plusieurs projets sont réalisés en partie ou en totalité en régie interne, et ce, grâce à l'équipe motivée et talentueuse du service des travaux publics. Ainsi, Upton économise beaucoup tout en maintenant des emplois stables et de qualité.

En définitive, tous les élus(e) et tous les employés municipaux sont enorgueillis de constater qu'avec peu d'investissement, nous avons réalisé des infrastructures de loisirs et des activités qui font l'envie de bien des municipalités et même, de villes.

Au chapitre des projets, les travaux de jeux d'eau avancent bien malgré quelques retards. Pour l'ouverture, une conférence de presse sera donnée à la mi-juillet. Surveillez cet évènement, de grandes annonces seront faites! Également, nous travaillons avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes sur la rue Saint-Éphrem. Le trottoir sera prolongé et un sentier sera aménagé jusqu'au Parc nature de la région d'Acton. En eau potable, nous avons commencé les démarches pour la construction d'une « réserve dédiée », laquelle sera financée à 100% par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ). Cela améliorera beaucoup la qualité esthétique de l'eau et augmentera les volumes distribués. Plusieurs autres projets sont planifiés ou en conception. Pour savoir, suivez nos communications.

Aux mois de juillet et d'août, les employés municipaux sont en période de vacances. La Municipalité fonctionne avec des effectifs réduits. Nous tenons à vous remercier de votre compréhension.

Enfin! L'assemblée du conseil du 6 juillet se tiendra devant le public. Bien sûr, il faudra respecter la distanciation ainsi que le port du masque.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux résidents qui choisissent Upton comme milieu de vie. Bonnes vacances à tous!

Guy Lapointe, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe sylvia.ouellette@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales michael.bernier@upton.ca	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre note que la version complète est accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca sous la rubrique « MA MUNICIPALITÉ ».

Résumé du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 1er juin 2021 à 20h00

Approbation des délibérations de la séance régulière du 4 mai 2021.

Approbation de paiement des comptes à payer du mois de mai 2021 pour une somme de 190 325,60 \$ et des comptes payés pour une somme de 51 170,83 \$.

Adoption du *Règlement 2019-314-01 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle*.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement 2016-279-01 décrétant un emprunt de 300 000,00 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement*.

Augmentation de la limite de crédit de la carte affaires Visa Desjardins pour la faire passer de 5 000,00 \$ à 10 000,00 \$.

Autorisation de vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter.

Autorisation de vote par correspondance pour toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de soixante-dix (70) ans ou plus le jour fixé pour le scrutin.

Approbation du budget de juin 2021 pour le Service de sécurité incendie - 4 200,00 \$.

Approbation du budget de juin 2021 pour le Service des travaux publics - 36 285,00 \$.

Achat d'un tracteur pour le déneigement des rues auprès de l'entreprise A. Phaneuf Équipements - 104 500,00 \$.

Autorisation de budget pour l'acquisition d'équipements pour le tracteur destiné au déneigement - 25 000,00 \$.

Autorisation de faire une demande au MTQ afin de permettre l'accès de la rue du Notaire à la Route 116.

Mandat à la firme Shellex Groupe Conseil pour soumettre une demande d'autorisation au MELCC pour la mise à niveau de la station d'épuration et du poste de pompage Bruneau ainsi que le raccordement d'un nouveau poste de pompage sur la rue des Érables.

Mandat à l'entreprise Bionest pour la préparation des documents d'ingénierie pour la demande d'autorisation au MELCC - 6 000,00 \$.

Mandat à l'entreprise Laforest Nova Aqua pour la poursuite de la recherche en eau sur les cibles 3, 4a et 4b - 14 672,00 \$.

Refus de la proposition de commandite de la Chambre de commerce de la région d'Acton pour le tournoi de golf de la région d'Acton.

Acceptation de la demande de contribution financière du Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson pour la Coop d'initiation d'entrepreneuriat collectif - 100,00 \$.

Autorisation pour produire et publier un appel d'offres sur le SEAO pour la fourniture des abrasifs nécessaires à l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité pour l'hiver 2021-2022.

Autorisation de présenter une demande au programme *Projets structurants d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air* pour une surface de glace synthétique.

Autorisation de présenter une demande pour l'acquisition d'un chapiteau comprenant un plancher pour des activités de danse en ligne qui pourrait être installé au site du Théâtre de la Dame de Cœur dans le cadre de la *Politique gouvernementale de prévention en santé*.

Remboursement au Regroupement récréatif d'Upton pour la dalle de pickleball - 4 289,88 \$.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement 2010-203-25 modifiant le règlement 2010-203 pour revoir les dispositions concernant la tarification des frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs*.

Entérinement de l'embauche du personnel attitré au camp de jour et à la location d'équipements nautiques pour l'été 2021.

Autorisation de présenter une demande au programme *Fonds Initiatives canadiennes pour des collectivités en santé* pour un afficheur numérique et une génératrice.

Autorisation de budget pour des activités de loisir en lien avec la fête de la famille et des spectacles en plein air - 20 350,00 \$.

Demande de dérogation mineure pour une propriété située sur la rue de la Promenade - Autorisée.

Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de *Règlement 2020-328 sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Upton*.

Demande à la direction régionale territoriale du Ministère des Transports du Québec afin de faire autoriser l'installation d'un panneau de sensibilisation aux risques à la circulation en milieu agricole sur le réseau routier du MTQ et que le MTQ en assume les coûts d'impression et l'installation.

Autorisation de paiement à l'entreprise Laforest Nova Aqua Hydrogéologie et Environnement pour la poursuite de la recherche en eau - 3 567,21 \$.

Approbation du contenu et autorisation de l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 révisée de la TECQ 2019-2023.

Autorisation de conclure une entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation d'une station hydrométrique.



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-314-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1er juin 2021, le règlement numéro 2019-314-01 intitulé « Règlement numéro 2019-314-01 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle ».

Ce règlement modifie le règlement 2019-314 par l'ajout d'articles afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 8e jour du mois de juin de l'an 2021.

Cynthia Bossé, directrice générale

BIBLIOTHÈQUE (ADULTES)

TITRE	AUTEUR
Sports et divertissements (Roman)	Jean-Philippe Baril Guérard
Et au pire, on se mariera (Roman récit)	Sophie Bienvenu
Le silence des pélicans, Une enquête de Bonneau et Lamouche (Roman policier, humour)	J.L. Blanchard
En attendant Bojangles (Roman)	Olivier Bourdeaut
Au pied du grand chêne Tome 1. Méfiance et intolérance (Roman historique)	Louise Caron
La pension Caron Tome 3. Grands drames, petits bonheurs (Roman historique)	Jean-Pierre Charland
Concerto pour 4 mains (Policier)	Paul Colize
Boucar disait... Pour une raison X ou Y (Document)	Boucar Diouf
Jusqu'à plus soif (Roman)	Salomé Girard
Le début des petites étincelles (Roman)	Amy Lachapelle
Le magicien d'Auschwitz (Roman historique)	J.R. dos Santos

BIBLIOTHÈQUE (REVUE)

TITRE	AUTEUR
L'actualité (juillet-août 2021)	Survivre à la folie immobilière

BIBLIOTHÈQUE (JEUNESSE)

TITRE	AUTEUR
Un été au chalet (Roman 6 à 10 ans)	Catherine Girard-Audet
La vie compliquée de Léa Olivier 6. Attention: Torpille! (BD 10 ans et +)	Catherine Girard-Audet
Le bal des zombis (Roman 6-10 ans)	Sylvie Payette
Le piège à zombis (Roman 6-10 ans)	Sylvie Payette
Kylie Jean Reine du mélodrame (Roman 6-10 ans)	Marci Peschke
La Pat Patrouille Mission alphabet (Abécédaire)	éd. Nickelodeon
Le monde merveilleux en photos Les véhicules d'urgence (5 à 9 ans)	éd. Piccolia



ATTENTION : LES BACS VERTS ET BRUNS NE DÉMÉNAGENT PAS!

Vers le 1er juillet de chaque année, la période des déménagements nous revient et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que les bacs verts destinés à la collecte sélective des matières recyclables et les bacs bruns fournis pour permettre la collecte des matières organiques doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter le calendrier de collecte relatif à votre nouvelle adresse sur notre site Internet au www.riam.quebec/calendriers-des-collecte.

COLLECTE DE GROS REBUTS : 13 JUILLET 2021

La Municipalité d'Upton désire informer sa population que la collecte estivale de gros rebuts aura lieu le mardi 13 juillet prochain dans la Municipalité. Il suffit de les mettre, à compter de 7h00 le matin, à l'endroit où sont habituellement déposées vos ordures ménagères. Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue.

Modalités spécifiques :

- La collecte de gros rebuts aura lieu **entre 7 h et 19 h**.
- Les gros rebuts doivent être **déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même pour les immeubles multi logements)** et ceux déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.
- **Seuls les « gros objets » sont ramassés** lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, doivent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit,

chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (roulé et bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket démonté, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

UN CONSEIL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

UN SITE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉCUPÉRER LA TERRE ET LES BRANCHES !

La taille des haies et des arbustes fait souvent partie des travaux nécessaires pour les propriétaires d'immeubles. À cet effet, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que **seules les petites branches d'un diamètre inférieur à 2,5cm (1 po) et d'une longueur maximale de 60 cm (24 po) peuvent être déposées dans les bacs bruns**.

Bien que ces matières ne soient pas considérées comme des matières résiduelles, une alternative est cependant offerte aux citoyens qui doivent disposer de branches un peu plus volumineuses puisqu'elles peuvent endommager les équipements de traitement de la matière organique lorsqu'elles sont déposées dans les bacs bruns. En effet, un site est mis à la disposition des citoyens des municipalités membres de la Régie, suite à une entente intervenue avec la ville de Saint-Hyacinthe, pour la récupération de la terre et des branches en petite quantité. Ce site est situé au **1000, rue Lemire** et il est accessible **gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence** sur le territoire de la Régie **du lundi au jeudi de 8h00 à 16h15 et le vendredi de 8h00 à 12h45**.

De plus, la Régie tient à rappeler que le site de récupération des branches de la Ville d'Acton Vale est dorénavant réservé exclusivement aux résidents de cette municipalité.

BONNE RÉCUPÉRATION !

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@riam.quebec

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- La Montérégie couvre un vaste territoire de 11 112 km², du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la frontière avec les États-Unis, et comprend 14 municipalités régionales de comté (MRC), une agglomération (Longueuil) et deux réserves autochtones.
- En raison principalement du climat doux et de la richesse des sols, l'agriculture se pratique seulement dans le Québec méridional (le sud du territoire sous le 50e parallèle).
- Dans de nombreuses régions du Québec, le nombre de jours sans gel est trop court pour certaines cultures, comme celles du maïs-grain ou du soya.
- Selon le profil bioalimentaire paru en novembre 2020, il y a 40 994 agriculteurs et agricultrices au Québec, répartis sur 27 823 entreprises agricoles, pour la plupart familiales, et procurant un travail à 55 400 personnes.
- Les fermes du Québec ont une taille moyenne de 113 hectares (Source : Bioclip 2019).
- Les producteurs agricoles québécois investissent 547 millions de dollars chaque année dans l'économie régionale de la province, et génèrent 8,5 milliards de dollars de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec.
- La Montérégie bénéficie des températures les plus chaudes au Québec et de la période sans gel la plus longue de la province. Elle connaît aussi des précipitations abondantes et abrite des sols d'une grande fertilité. C'est donc une région idéale pour les cultures.
- La Montérégie est appelée « le garde-manger du Québec » car le climat et la qualité de ses sols offre un excellent potentiel pour l'agriculture et pour la diversité des produits.
- Environ 86 % du territoire de la Montérégie est en zone agricole et près de 60 % de cette superficie est cultivée, ce qui représente le quart des terres en culture du Québec.
- Le quart des exploitations agricoles du Québec sont situées en Montérégie, spécialisées particulièrement en productions végétales, mais la région est aussi un chef de file dans la production de veaux, de volailles et de porcs. On retrouve d'ailleurs près de 11 000 fermes qui produisent du porc en Montérégie.
- Au Québec, environ un emploi sur quatre en production agricole et en transformation alimentaire est localisé en Montérégie, ce qui représente 11 % des emplois de la région, soit 82 200 personnes qui travaillent dans l'industrie bioalimentaire.
- Après Montréal, la Montérégie est la plus importante région dans le secteur de la transformation alimentaire avec 400 entreprises et 15 100 travailleurs.

“
Le confinement... c'est l'enfer. On travaille tous les deux à la maison. Je n'ai pas une minute de répit. Tout ce que je fais est surveillé, minuté, jugé, suspecté... J'essaie de "bien faire" pour garder la paix mais c'est impossible de penser à tout, tout le temps :-)
”



1.800.363.9010 (Tél. 24/7)
438.601.1211 (Texto)
www.sosviolenceconjugale.ca

INFORMATIONS MUNICIPALES

PROGRAMME DE VISITES RÉSIDENTIELLES DU SERVICE INCENDIE

La Municipalité d'Upton informe les citoyens que le Service de prévention des incendies visitera les domiciles à compter de juillet 2021 jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Voici les rues ciblées pour cette année:

- rue Lanoie;
- rue Sacré-cœur;
- rue Saint-Éphrem;
- rue Saint-Joseph;
- rue de la Promenade;
- rue de la Visitation;
- rue Lessard;
- chemin Pénelle;
- route 116;
- rue Principale;
- montée Beaudoin.



Dans le contexte pandémique, la préventionniste s'assurera de mettre en place des méthodes de travail adaptées et dans le respect des mesures de la santé publique. Il est donc recommandé aux citoyens de vérifier préalablement leur avertisseur. De cette façon, si un avertisseur est non fonctionnel, il pourra être corrigé immédiatement ce qui évitera l'émission d'un avis d'anomalie. Par la même occasion, une sensibilisation sera faite sur les détecteurs de monoxyde de carbone, les extincteurs portatifs et les foyers extérieurs.

Voici quelques conseils pour l'avertisseur de fumée :

- Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent et utilisez le type de pile recommandée par le fabricant. Vous pouvez aussi privilégier les modèles avec des piles au lithium qui ont une durée de vie de 10 ans.
- N'utilisez jamais de pile rechargeable, à moins que le manufacturier le recommande.
- Ne peignez jamais l'avertisseur de fumée.
- Il est recommandé d'avoir 1 avertisseur à chaque étage, y compris le sous-sol.

Cet aspect incontournable de la sécurité incendie permet de sauver des vies, de réduire le nombre d'incendies et de mieux préparer les pompiers lors d'interventions futures. En plus de sensibiliser la population, le Service de prévention des incendies est responsable d'appliquer la réglementation municipale notamment en effectuant des inspections de bâtiments.

Pour les questions relatives aux visites résidentielles, composez le 450 501-6378 pour joindre la préventionniste.

Amélie Côté-Lambert.

*L'avertisseur de fumée
sauve des vies!*

**MON
EMPREINTE
BLEUE**

**Pour réduire la
consommation d'eau potable
aux heures de pointe,**

**on remplit la piscine
le soir ou la nuit.**

Votre gouvernement Québec

+ .CA EN CAS DE TORNADE

**SI VOUS ÊTES
À L'INTÉRIEUR**

- Déplacez-vous à l'étage le plus bas.
- Éloignez-vous des fenêtres, des portes et des murs extérieurs.

**VOUS VOUS LANCEZ EN AFFAIRES?
UN PERMIS EST REQUIS!**

Que ce soit dans un immeuble commercial ou à l'intérieur de votre domicile, un permis d'affaires est requis avant de démarrer votre entreprise. Tous les commerces ne sont pas autorisés dans tous les secteurs, et ce, même si celui-ci est dit « commercial ». Il en est de même à l'intérieur d'une résidence. De plus, selon le type de commerce, des normes particulières peuvent s'appliquer, par exemple en ce qui concerne la sécurité incendie, les installations septiques ou l'affichage. Informez-vous au Service de l'urbanisme avant d'entamer toute autre démarche. Nous vous guiderons pour l'obtention de votre permis!



Veillez noter que le bureau municipal sera fermé jeudi, le 1er juillet prochain en raison de la fête du Canada.

PRÉPARER SA TROUSSE D'URGENCE POUR LA MAISON

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence (sac à dos ou bac) contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles et les réserves d'eau au besoin.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;

LUMIÈRE DE RUE DÉFECTUEUSE

Il est possible pour tout citoyen de signaler une lumière de rue défectueuse en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Municipalité (www.upton.ca) ou en téléphonant au bureau municipal. Il est important de mentionner le numéro civique le plus près du lampadaire lorsque vous indiquez la lumière de rue défectueuse. Cela permettra de bien l'identifier et de faire un meilleur suivi.

LA MALADIE DE LYME EST PRÉSENTE PARTOUT EN MONTÉRÉGIE



Les tiques peuvent transmettre la maladie de Lyme

PROTÉGEZ-VOUS

Tout comme les moustiques, les tiques n'aiment pas les insectifuges (chasse-moustiques) contenant du DEET ou de l'icaridine. En mettre avant d'aller dehors est une excellente façon de prévenir les morsures. Protégez-vous et votre famille contre les maladies transmises par les tiques, comme la maladie de Lyme.

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Astuces pour l'entretien paysager

- Arrosez le matin ou le soir au pied des plantes. Cela évite 40 % d'évaporation, favorise le développement racinaire et empêche les feuilles de brûler;
- Arrosez les légumes et les fleurs avec un arrosoir;
- Binez votre terrain pour aérer la terre. Cela équivaut à deux arrosages;
- Évitez d'arroser inutilement la pelouse en été. Un tuyau d'arrosage a un débit supérieur à 1 000 litres d'eau à l'heure, soit une quantité suffisante pour subvenir aux besoins quotidiens de plus de 2 400 personnes. Le plus grand facteur de gaspillage d'eau potable, c'est justement l'arrosage. La plupart du temps, les gens noient leur pelouse. Le sol contient une réserve d'eau qui peut contenir la soif du gazon pendant plus d'une semaine. Donc, en arrosant chaque jour le gazon, vous affaiblissez les brins d'herbe, rendez le gazon capricieux et gaspillez l'eau. Disposez un ou deux récipients dans votre jardin pour mesurer la quantité d'eau reçue. Seulement deux à trois centimètres d'eau par semaine sont nécessaires pour maintenir une pelouse en santé;
- Installez un grand réservoir à l'extérieur pour recueillir l'eau de pluie qui s'écoule du toit. Servez-vous de cette eau plutôt que de l'eau courante pour arroser les nouveaux plants, les jardinières, les pots de fleurs et les jardins en récipients. L'eau de pluie est meilleure pour vos plantes, car elle ne contient pas de chlore et elle est à la température ambiante;
- Préférez les fleurs indigènes et vivaces dans vos aménagements paysagers, car elles sont plus résistantes à la sécheresse.



ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis entre 19 h et 23 h.

PÉRIODES D'ARROSAGE

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 19 h à 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.



Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COHABITATION HARMONIEUSE EN ZONE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE

DES ANIMATIONS DANS LES CAMPS DE JOUR POUR FAIRE DÉCOUVRIR LE MILIEU AGRICOLE AUX ENFANTS

Des animations seront à nouveau proposées cet été dans différents camps de jour municipaux de la région afin de sensibiliser les enfants aux réalités agricoles de la Montérégie. Cette initiative se déroule dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour une cohabitation harmonieuse en zone agricole, initiée par l'UPA de la Montérégie, treize MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil, soutenue par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

À partir de la semaine du 28 juin, et pendant huit semaines, en collaboration avec les services des loisirs des municipalités participantes, des animateurs de l'entreprise locale Agro-Passion de Marieville sillonneront des dizaines de villes et villages partout en Montérégie pour sensibiliser les enfants aux réalités agricoles. Ces interventions ludiques et didactiques permettront de présenter aux jeunes de 7 à 12 ans le monde rural qui les entoure et l'importance de la cohabitation harmonieuse en milieu agricole.

L'agriculture, ma voisine !

D'une durée d'environ 1 h 15, l'activité comprend des présentations interactives, des questionnaires instructifs et amusants, des jeux thématiques actifs ainsi qu'une séance de plantation. Les principales thématiques liées aux activités agricoles sont abordées : bruits, odeurs, partage de la route, santé des sols et de l'eau. Les animations permettent aux enfants de comprendre la nécessité et l'utilisation de certaines de ces pratiques. Ils découvrent également les avantages de vivre dans une région agricole et sont sensibilisés à en apprécier les bienfaits. Plus de 2 000 enfants pourront profiter de ces animations pendant la période estivale 2021. Les

ajustements nécessaires ont été apportés aux activités afin de respecter les exigences sanitaires en lien avec le contexte actuel.

Pour la Municipalité d'Upton, l'activité se déroulera le jeudi 12 août prochain.



Les partenaires du projet

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Terri-toires: priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.

Sources :

Projet de Cohabitation : Caroline Deschamps,
Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM)
450 774-9154, poste 5227 cdeschamps@upa.qc.ca

Éléments promotionnels de la campagne de sensibilisation :
Brigitte Marcotte, Expansion PME
450 446-2880, poste 2703 bmarcotte@expansionpme.org

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2021

Voici un petit rappel des dates d'échéance à retenir :

- 19 juillet 2021;
- 18 octobre 2021.





**PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS**

**BESOIN DE 4
BÉNÉVOLES DANS
LA RÉGION
D'ACTON**

**4 jeunes hommes en attente
Un engagement de 3h par mois**

**CONTACTEZ NOUS AU
450-774-8758**

parrainagecivique.org

DES PRATIQUES DOUCES

Pour conserver ou améliorer la santé des sols des champs, plusieurs pratiques sont utilisées par les agriculteurs : préférer les rotations de cultures (c'est-à-dire ne pas cultiver chaque année la même chose sur une même parcelle), utiliser des plantes couvre-sol pour le protéger de l'érosion et le nourrir, réduire le travail de machinerie et effectuer du semis direct, donc sans labour, laisser les résidus de culture qui viendront fertiliser la terre...

Il est important de prendre soin de cet écosystème vivant, que ce soit dans les champs de grandes cultures ou dans votre jardin.



**NOTRE CAMPAGNE
UN MILIEU DE VIE
À PARTAGER**

**Ensemble en
Montréal**

À Upton, la licence est obligatoire pour vos chiens. Vous devez communiquer avec la SPA Drummond pour vous en procurer une ou faire votre achat en ligne.

<https://spad.ca/services/licences/>



La licence est obligatoire. Point.

C'est un investissement judicieux et une assurance pour votre compagnon.

Nous vivons présentement une période plutôt inhabituelle avec nos animaux de compagnie. Nous avons tous vu dans les derniers mois une recrudescence de la vente d'animaux et de plus en plus de citoyens ont un nouveau compagnon à 4 pattes. Il est important de bien les protéger et de bien les identifier.

La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Voici quelques faits :



La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24.



La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge de la SPAD (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qu'il l'a trouvé.



La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de **250\$ + les frais**. (alors que, selon la municipalité, la licence ne coûte qu'entre \$20 et \$30).



La licence permet aux organismes comme le nôtre d'offrir le service de contrôle animalier, de recevoir les quelques 5000 à 6000 animaux annuellement, leur donner tous les soins, les nourrir, les stériliser et les placer à l'adoption.

Saviez-vous que chaque année la SPAD permet une correspondance avec le propriétaire pour environ 1000 chiens ou chats perdus sans même que l'animal ne se présente au refuge?



Renouvellement des licences 2021

Vous allez recevoir dans les prochains jours votre renouvellement de licence pour l'année 2021. Les propriétaires de tous les chats et chiens enregistrés recevront cet envoi d'ici le 10 avril. Si votre animal n'est pas enregistré, vous être priés de vous rendre sur le page des licences du site afin d'inscrire votre chien ou votre chat. Si vous n'avez pas reçu le renouvellement d'ici le 10 avril, ça veut dire que vous n'êtes pas dans notre registre ou votre changement d'adresse n'a pas été effectué, il sera alors important de visiter notre site afin de vous enregistrer.

La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

LICENCE POUR CHATS

La licence pour chat est très importante également. Plusieurs citoyens laissent errer leurs chats dans la ville et ce type de comportement comporte des risques pour votre chats. Un chat sans licence est, dans le folklore québécois, un chat sans propriétaires. Donc, un citoyen pourrait tout simplement décider de le garder comme animal de compagnie. Malheureusement les décès causés par la circulation automobile sont nombreux. La licence ne peut empêcher ce triste évènement mais nous allons pouvoir avertir le propriétaire du chat afin qu'il puisse cesser les recherches.

Plusieurs citoyens ne désirent pas avoir de chat qui se promène librement sur leur terrain et lorsque votre chat a sa licence, ça nous permet de vous en aviser en tout respect. Certaines villes et municipalités dont Drummondville et Saint-Germain de Grantham exigent la licence pour chat.

Donc, si votre voisin trouve votre chien, il appellera à la SPAD, nous irons le chercher et c'est seulement à ce moment que nous pourrions lire la micro-puce. Vous allez alors devoir payer les frais de réclamation qui s'appliquent dans un tel cas.

L'efficacité de la micro-puce prouvée ... et complémentaire

« MON CHAT NE SORT JAMAIS »
On entend souvent cette excuse ou encore : "mon chien est toujours à la maison". La majorité des animaux recueillis à la SPAD ce sont sauvés pour la première fois au moment de leur sauvetage.

La micro-puce est un autre bon moyen pour identifier votre animal et nous vous recommandons fortement de la faire implanter lors de votre prochaine visite chez votre vétérinaire. Par contre c'est seulement une mesure additionnelle et ça ne remplace pas la licence de la SPAD. N'oubliez pas que seulement les cliniques vétérinaires et les refuges animaliers comme la SPAD possèdent un lecteur de micro-puces.

Voici les principales raisons :

- ✘ Laisse ou longe qui casse
- ✘ Clôture brisée
- ✘ Porte mal fermée
- ✘ Peur lors d'un orage
- ✘ Les enfants qui ouvrent la barrière

Il ne faut pas oublier, ça peut arriver à tout le monde malgré la plus grande des vigilances.



Ma paroisse j'y crois

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Il y aura du nouveau bientôt à Upton.

Quand on parle du Vestiaire Saint-Éphrem, nous sommes en présence d'une entreprise relevant de l'économie sociale. À titre d'organisme sans but lucratif, le Vestiaire Saint-Éphrem est administré par la fabrique, un conseil est composé de 7 membres élus.

Le but du Comptoir est de récupérer des vêtements dont les gens veulent se départir et de les revendre à petit prix aux gens du milieu. Bien que l'organisme s'adresse particulièrement aux gens à revenu modeste, le comptoir familial se veut également accessible à toute la population contrairement à la croyance populaire.

Et ce n'est pas le travail qui manque pour occuper l'équipe de bénévoles. Rares sont les journées où il y a des vêtements de toutes sortes qui arrivent en provenance de multiples donateurs. Par la suite, les bénévoles procèdent à l'opération de triage portant sur l'état des vêtements et des objets reçus, puis sur leur vérification avant l'étalage pour la vente. Faire une bonne action pour soi et pour les autres, c'est très agréable. Prenez le temps de visiter notre Vestiaire, vous serez agréablement surpris et n'en ressortirez que plus riche!

Surveillez la date d'ouverture sous peu.

Toute l'équipe de la Fabrique

Enfin des bonnes nouvelles!

Les mesures sanitaires se sont assouplies et dès maintenant, nous pouvons accueillir 250 personnes pour nos célébrations dominicales, pour les mariages, les baptêmes et les funérailles. Nous passons de 25 à 50 personnes pour ces célébrations et nous devons toujours respecter la distanciation.

Je tiens à vous remercier pour la patience que vous avez eue tout au long de la dernière année. Ça n'a pas toujours été facile, mais nous sommes passés au travers.

Félicitation!

J'aimerais offrir en mon nom, au nom de Juan Francisco Garcia et au nom d'Alain Mitchell, curé, toutes nos félicitations aux enfants qui ont fait leur sacrement de réconciliation le 11 mai dernier et aux enfants qui ont fait leur première communion le 20 juin dernier.

Un gros merci aux parents qui, cette année, ont appuyé les enfants dans leur démarche.

Bravo!

Bonnes vacances à vous tous!

Je vous souhaite une très belle période estivale, profitez-en pour vous reposer, vous ressourcer et profiter de votre famille. Revenez-nous en grande forme et bien reposé!

Réal Lacharité

Mon patrimoine j'y tiens, je le soutiens.



Centre nautique d'Upton

situé au Théâtre de la Dame de Coeur
811, rang de la Carrière

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi :
11 h 00 à 19 h 00

Samedi et dimanche :
9 h 30 à 19 h 30

TARIFICATION POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES

ÉQUIPEMENT	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Kayak simple	Gratuit	10,00 \$ / heure
Kayak de pêche	Gratuit	10,00 \$ / heure
Kayak double	Gratuit	15,00 \$ / heure
Planche à pagaie	Gratuit	15,00 \$ / heure
Pédalo	Gratuit	25,00 \$ / heure

Les résidents d'Upton doivent fournir une preuve de résidence pour bénéficier de la gratuité des équipements.

Prêt de canne à pêche sur place

- Réservation non obligatoire, mais recommandée (les jeunes de 15 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte).
- Réservation dès le 18 juin : 450-502-2077
- En cas de mauvaise température, la Municipalité d'Upton se réserve le droit de refuser l'accès aux embarcations.

Merci à nos partenaires financiers

Québec

LOISIR ET SPORT
MONTÉRÉGIE

Kino
Québec